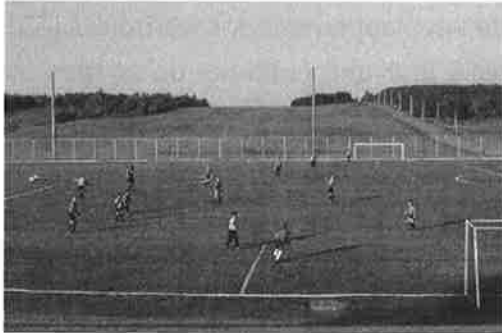


POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE (2015-2016)



INTRODUCTION

Tel qu'indiqué dans l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT), la MRC de La Nouvelle-Beauce doit adopter et maintenir à jour une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Le conseil de la MRC a décidé de conserver de façon globale les mêmes éléments qui avaient été définis pour le Pacte rural 2014-2019 à la suite de quatre consultations du milieu réalisées à l'automne 2014.

Ainsi, la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie comprend les éléments suivants :

1. L'offre de services de la MRC;
2. Les organismes admissibles;
3. Les priorités d'intervention 2015-2016;
4. Les critères d'analyse;
5. Les aides financières;
6. Les mécanismes et modalités de gestion.

1. L'offre de services de la MRC

Par l'intermédiaire de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, la MRC propose une offre de services comprenant différents éléments, dont les principaux sont :

- Soutien financier par le biais du nouveau Fonds de soutien aux projets structurants;
- Services-conseils et accompagnement des promoteurs;
- Mobilisation et accompagnement des communautés pour des projets de développement et de soutien dans leur réflexion stratégique en vue de développer leur territoire;
- Support et coordination lors du démarrage de projets structurants pour le territoire, regroupant plusieurs municipalités et visant ultérieurement une prise en charge par le milieu;
- Collaboration à différentes initiatives de concertation liées au développement du territoire;
- Soutien à la recherche d'information et de financement autre que le Fonds de soutien aux projets structurants;
- Référencement.

2. Les organismes admissibles

Les organismes admissibles au Fonds de soutien aux projets structurants sont :

- Les 11 municipalités de La Nouvelle-Beauce et la MRC;
- Les coopératives non financières;
- Les organismes à but non lucratif incorporés.

3. Les priorités d'intervention 2015-2016

Le Fonds de soutien aux projets structurants vise l'amélioration de la qualité des milieux de vie.

Plusieurs défis ont été identifiés par la population lors des consultations effectuées à l'automne 2014. Parmi ces défis, le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce en a retenu 10 comme priorités d'intervention pour 2015-2016 pour la présente politique, lesquels sont répartis entre sept secteurs, soit :

Secteurs (7)	Défis (10)
Éducation	✓ Faire de l'éducation une priorité pour le développement de la Nouvelle-Beauce.
Économie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la vitalité des secteurs, commercial et manufacturier, de la Nouvelle-Beauce en regard au maintien et à la croissance des entreprises existantes et au développement de nouvelles entreprises. ✓ Apporter notre contribution à la réalisation du Plan de développement du territoire et des activités agricoles (PDTAA) et du Plan de développement bioalimentaire régional (PDBR), cap 2025.
Gouvernance	✓ Accroître la collaboration entre les municipalités et répondre aux besoins de la population dans différents dossiers d'équipements, d'infrastructures et de services, particulièrement en matière de loisirs et de culture.
Communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer des milieux de vie adaptés aux personnes âgées et celles à mobilité restreinte dans nos localités. ✓ Valoriser le bénévolat, s'occuper de la relève et améliorer le soutien financier à l'action bénévole. ✓ Accueillir, intégrer et maintenir les immigrants dans la communauté.
Territoire	✓ Embellir le territoire et valoriser les espaces verts, les parcs, les boisés ruraux et urbains, les rives de la rivière Chaudière et les paysages de La Nouvelle-Beauce.
Transport	✓ Faciliter les déplacements – pédestre, cyclable, routier, collectifs, accompagnements, adaptés, ferroviaires, - de la population et des marchandises à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de La Nouvelle-Beauce.

Santé	✓ Maintenir des soins de santé accessibles à toutes les communautés sur le territoire de La Nouvelle-Beauce.
-------	--

4. Les critères d'analyse

Les critères d'analyse des projets sont contenus dans une grille d'évaluation et sont répartis entre trois grands thèmes:

⇒ La mobilisation et l'appui du milieu :

- Les promoteurs doivent démontrer qu'ils ont consulté leur milieu et qu'ils obtiennent son appui. Cette démonstration peut se faire via différents moyens : lettres d'appui de comités locaux ou d'organismes dans le cas de projet d'envergure territoriale¹, inclusion du projet dans un plan de développement local ou une planification stratégique, etc;
- Le projet doit être accompagné d'une résolution d'appui du ou des conseils municipaux concernés par le projet.

⇒ La qualité du projet en lien avec les priorités identifiées, l'amélioration de la qualité des milieux de vie et l'avancement du projet :

- Les promoteurs doivent démontrer en quoi leur projet permet de relever un ou des défis identifiés;
- Les promoteurs doivent démontrer que leur projet se réalisera à l'intérieur d'une année. (Exceptionnellement, il est possible que la MRC accepte des projets qui se réaliseront sur plus d'une année. Ces projets devront obligatoirement être d'envergure territoriale, ce qui signifie que les retombées ou bénéfiques devront être pour plusieurs municipalités.)

⇒ Le financement du projet :

- Le promoteur doit participer au financement du projet et/ou d'autres partenaires doivent avoir confirmé leur participation financière au projet.

¹ La MRC considère les projets d'envergures territoriales comme étant des projets répondant à ou visant l'ensemble des municipalités de son territoire ou plusieurs d'entre elles.

5. Les aides financières

L'aide financière est versée sous forme de subvention.

Le montant accordé varie en fonction du coût de projet et des sommes disponibles. Le taux d'aide maximum est de 80 % du coût de projet. Cependant, le pourcentage d'aide accordé antérieurement dans le cadre du Fonds du Pacte rural a varié entre 2 % du coût de projet, pour des projets de très grande envergure, allant jusqu'à 80 % du coût de projet pour certains projets de plus petite envergure.

Le montant maximal pour un projet d'envergure locale a été fixé à 60 000 \$ pour un projet de plus de 500 000 \$. Aucun montant maximum n'a été fixé pour les projets d'envergure territoriale.

La liste des projets avec le montant accordé dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants sera disponible sur le site Internet de la MRC. Ceci permettra aux promoteurs d'avoir des exemples de projets acceptés et de montants accordés par rapport au coût de projet.

6. Les mécanismes et les modalités de gestion

La MRC fixe une à deux dates de dépôt de projets par année. Ces dates sont annoncées à la population par le biais de communiqués de presse et sur le site de la MRC. Une rencontre d'information est ensuite fixée pour les promoteurs souhaitant déposer un projet. L'agent de développement accompagne les promoteurs dans la planification et la structuration de leur projet et dans la recherche de financement complémentaire.

Pour l'année 2015-2016, la **date limite pour déposer un projet est fixée au 11 décembre 2015.**

Le cheminement des demandes d'aide financière est le suivant :

- 1- Vérification de l'admissibilité du promoteur;
- 2- Accompagnement par l'agent de développement pour structurer le projet et déposer une demande;

- 3- Réception des dossiers;
- 4- Analyse des dossiers;
- 5- Présentation des dossiers aux membres du comité d'évaluation et analyse finale;
- 6- Recommandations du comité d'évaluation au conseil de la MRC;
- 7- Décision du conseil de la MRC;
- 8- Transmission de la résolution d'acceptation ou de refus au promoteur par la MRC;
- 9- Signature d'un protocole d'entente entre la MRC et les promoteurs qui ont obtenu une aide financière. Les modalités de versement et de reddition de comptes sont indiquées dans le protocole d'entente.

CONCLUSION

Le 6 décembre 2001, date de lancement de la toute première Politique nationale de la ruralité (PNR), un important chantier débutait dans toutes les régions rurales du Québec. Près de 14 ans plus tard, nous pouvons être fiers du travail accompli collectivement et des nombreuses retombées obtenues pour nos milieux de vie. En Nouvelle-Beauce, la PNR a généré des retombées de plus de 50 millions de dollars et une importante mobilisation des citoyens, des organismes et des élus.

C'est donc dans cet esprit de continuité que les élus souhaitent amorcer la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie en Nouvelle-Beauce. Encore beaucoup de défis sont à relever et ce sont ensemble que les 11 communautés de La Nouvelle-Beauce pourront y arriver, en poursuivant le travail de concertation débuté dans un esprit de collaboration et de partenariat.

ANNEXES

Annexe 1

Document d'information pour les promoteurs

Annexe 2

Formulaire pour déposer un projet

